

## Edito

« 40 jours sans viande ». La proposition a fait naître autant d'autres thématiques déclinées sur ce fameux « 40 jours sans »... Nous ne nous étendrons pas davantage sur la polémique ici, mais quoiqu'il en soit, une fois de plus, les éleveurs ont dû faire le gros dos. En pleine période de vêlages, après un hiver particulièrement difficile sur le plan sanitaire et productif pour nombre d'élevages, les menaces virales pour ne citer que Schmallenberg et la langue bleue, la lutte complexe mais primordiale contre l'antibiorésistance, la chute du prix de la viande inversement proportionnelle à celle des matières premières,... dans ce défi quotidien quand ce n'est pas carrément un parcours du combattant, il leur restait à surmonter leur sentiment d'incompréhension et d'inquiétude face à cette « proposition » sans nuances et sans respect pour le métier d'éleveur.

Rêvons un peu... Si tout éleveur pouvait se permettre aussi « 40 jours sans papiers », il se sentirait sans doute plus léger et enfin libéré pour se consacrer pleinement à ce qu'il aime et fait le mieux : élever et soigner ses animaux. Association d'éleveurs avant tout, l'ARSIA ne le sait que trop. Ses missions ne se limitent pas à la gestion de la traçabilité et au diagnostic vétérinaire. En contact direct avec le terrain, forte de ses compétences humaines et logistiques gérées avec dynamisme

et transparence, elle a pour volonté de mener ses missions dans un souci de simplification administrative et de réel appui aux éleveurs.

**CERISE, BIGAME, SPOT, ...** sont autant d'outils pratiques, économiques que nous avons développés et qui, loin de vous inquiéter, doivent mériter votre attention et votre intérêt. Ils ont pour but de gagner du temps, de l'argent, de l'énergie.

**CERISE** assure une grande partie de votre travail administratif, notamment l'enregistrement des naissances ET sorties de vos bovins, sans frais. **BIGAME** est une plateforme conçue par l'Awé et l'ARSIA pour n'encoder qu'une seule fois tout ce qui a trait à la gestion des médicaments (DAF et registre des médicaments en ferme). **SPOT**, découvrez-le ci-dessous à travers le regard d'un éleveur, propose de suivre votre élevage sous un nouvel angle, sur base de paramètres tant administratifs que sanitaires.

La **dématérialisation des passeports** est un autre projet en chantier et prometteur en termes de simplification administrative et gain de temps. Ce n'est pas pour tout de suite, mais c'est inéluctable. Elle a été présentée aux nombreux éleveurs présents lors de nos dernières commissions d'accompagnement et vous est expliquée en page 3 de ce numéro. Ces

réunions sont ouvertes à tous, il reste une date, le 22 mars, pour venir y apprendre davantage et poser vos questions.

Enfin la **boucle électronique** sera en 2019 le moyen d'identification officiel. Il faut s'en réjouir plutôt que l'appréhender car ce système améliorera la fiabilité de la traçabilité tout au long de la filière et accélérera les échanges d'informations au sein des exploitations et pour tous les mouvements à enregistrer entre ces différents opérateurs (voir en page 4).

Ce n'est pas tout. Conscients de l'importance de vous tenir informés et des limites de la seule communication écrite, nous avons lancé en ce début d'année un vaste programme de formations et de visites d'élevages destinées aux éleveurs, sous le nom d'« **ALTI BIOTIQUE** ». Raisonner l'utilisation des antibiotiques, revoir l'approche de la maladie, utiliser au mieux les outils CERISE, BIGAME et SPOT, voilà ce que nous vous y proposons (voir en page 2). Il suffit de nous contacter pour organiser chez vous une session de formation, adaptée à vos demandes et besoins.

Élever, produire, soigner... L'ARSIA vous accompagne !



Jean DETIFFE  
Président de l'Arsia

## Tout sur votre troupeau ! Votre fiche SPOT vous attend sur CERISE Un éleveur nous en parle

Sa sortie était annoncée pour février, c'est comme promis chose faite. L'Arsia met à votre disposition cette « Synthèse Personnalisée des Observations du Troupeau » ou, plus vite dit, fiche « SPOT ».

Pour vous convaincre de son utilité et vous inviter à la découvrir via le portail CERISE, rien de mieux que de vous faire partager ce qu'en pense Adrien Paquet, éleveur sélectionneur BBB à Dorinne.

« En une page, c'est une synthèse très complète de mon élevage et de ce qui s'y est passé les douze derniers mois, entre janvier 2016 et 2017. Tout y est, l'essentiel et l'important en tout cas », déclare A. Paquet en découvrant SPOT.

Avec près d'une centaine de vêlages par an et le souci de suivre avec rigueur chacun de ses bovins, A. Paquet exploitait déjà les nombreuses potentialités de CERISE et d'autres logiciels pratiques d'élevage. SPOT devrait apporter selon lui un réel plus à l'éleveur. Remise à jour trimestrielle, la fiche offre d'abord un rafraîchissement régulier de l'évolution globale du cheptel... et un précieux rappel au besoin d'éventuelles échéances. Ainsi constate-t-il, « en IBR mon troupeau est 13. La date indiquée de la validité de mon statut IBR m'a rappelé d'en parler sans tarder au vétérinaire. Les informations BVD, paratuberculose, néosporose et autres m'apparaissent également très pertinentes quant à leur contenu ».

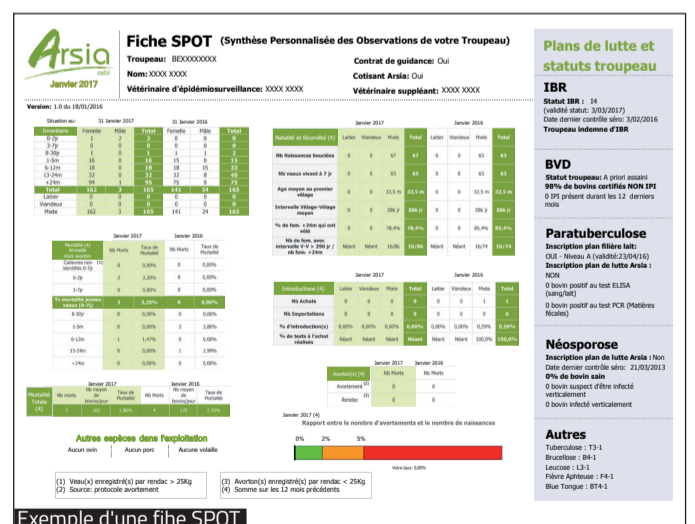
Un autre indicateur présent et « essentiel pour tout éleveur » toujours selon lui, est le taux

de mortalité et la proportion d'avortements. « Avec, dans mon cas, près de 9% de mortalité globale et la comparaison avec l'an dernier (3%), les informations attestent concrètement d'un hiver particulièrement difficile cette année... La mortalité des jeunes veaux, par exemple, ventilée de la sorte par tranches d'âge judicieusement choisies, devrait me permettre de mieux cibler le problème. Entre 0 et 2 jours, ce peut être un mauvais démarrage, des problèmes génétiques ou encore des accidents de vêlage. Après, c'est plutôt de l'ordre sanitaire ou de l'élevage lui-même (colostrum, logement,...). Avec le vétérinaire, nous avons rapidement revu notre façon de travailler notamment en matière de vaccination et cela porte déjà ses fruits ».

« Historiquement, dirais-je, la notion d'intervalle vêlage-vêlage (IVV) a toujours été une notion clé pour caractériser l'efficacité de reproduction d'un élevage et le reste. Dans SPOT, on la retrouve ainsi que l'âge moyen au premier vêlage. Si une amélioration devait être faite (NDLR : l'arsia accueillera avec attention tout commentaire constructif), j'ajouterais aussi le nombre moyen de veaux de la vache à 4 ans parce que très « parlant » aussi pour tout éleveur de BBB, ainsi qu'une moyenne régionale pour ces paramètres pour permettre de se situer et se (re)fixer un objectif pertinent ». L'édition de ce dernier paramètre est effectivement en chantier, la fiche tendra toujours vers un mieux.

Les indicateurs liés aux achats sont aussi importants en termes de risque sanitaire pour ceux qui en font régulièrement.

Enfin et ce n'est pas le moindre, A. Paquet voit dans cette nouvelle source d'informations une réelle base de travail et de réflexion avec son vétérinaire, lequel peut aussi accéder à la fiche SPOT de chacun de ses éleveurs. « Avec son regard de praticien, il pourra plus facilement identifier un éventuel problème sanitaire au vu des répercussions éventuelles sur mon élevage... Certains éleveurs parlent beaucoup à leur vétérinaire, d'autres peu et comme de plus il y a souvent plusieurs intervenants (inséminateur, vétérinaire associé ou remplaçant), la fiche permettra d'informer et mettre tout le monde sur la même longueur d'onde ! »



# Plan altibiotique

## Le temps des premières formations

Trois semaines seulement après son lancement, le plan ALTIBIOTIQUE s'est déjà fait connaître sur le terrain auprès d'une centaine d'éleveurs. Signe d'un début prometteur et, surtout, d'un bon accueil de la part du secteur.

Après avoir posé nos valises dans les provinces de Luxembourg et de Hainaut, c'était à Thorembais-Saint-Trond en province du Brabant wallon que nous faisons arrêt le 2 mars dernier, invité par l'Association Régionale des Eleveurs et Détenteurs de Bovins des entités de Jodoigne-Perwez. Le thème de la soirée était volontairement provocateur : « Diarrhées néonatales : et si nous mettions de côté les antibiotiques ? ».

### Des responsables et des promoteurs de diarrhée

Les diarrhées néonatales représentent le problème sanitaire le plus fréquent et le plus coûteux durant les premières semaines de vie du veau. Et les responsables de ces diarrhées sont nombreux et variés... Comprenez par là que les causes peuvent être d'origines très diverses (bactériennes, virales, parasitaires et même non infectieuses) et parfois multifactorielles lorsque plusieurs types de pathogènes exercent leur activité sur le système digestif du veau soit simultanément soit consécutivement. Bactéries (essentiellement *E. coli*) et parasites (*Cryptosporidium* en tête) se partagent les premières marches du podium, devant les rotavirus et coronavirus. Bien malheureusement, ce sont les pathogènes les plus fréquemment rencontrés qui sont également les plus résistants dans le milieu de vie. Un point donc essentiel à souligner : l'impact non négligeable de l'environnement dans lequel évolue le veau. Comme souvent répété, la conduite d'élevage n'est pas en elle-même responsable de la maladie mais est tout-à-fait capable de créer le « terreau fertile » nécessaire au développement des pathogènes. En cela, l'environnement peut jouer un rôle de promoteur voire d'accélérateur de maladie.

Les mesures de lutte préventive dépendent donc des agents responsables de diarrhée et l'établissement d'un diagnostic permettra de les adapter au mieux.

### Des signes qui ne trompent pas

Les diarrhées, ce sont des odeurs, des couleurs, des signes de déshydratation et des moments d'apparition à prendre en considération. Une certaine orientation diagnostique peut ainsi être donnée en fonction de ces signaux. Si les diarrhées des tout premiers jours de vie sont bien souvent profuses, associées à une déshydratation très rapide et d'origine bactérienne, celles apparaissant au-delà de 4 jours d'âge trouvent leurs origines auprès de rotavirus, coronavirus ou de *Cryptosporidium*. Elles sont plus souvent glaireuses, de teinte brun-orangé et l'évolution de la déshydratation est moins rapide. Enfin, vers 3 semaines d'âge, c'est la coccidiose qui fait avant tout parler d'elle.

### Les piliers de la prise en charge

Isoler, réhydrater et, au besoin, traiter sont les piliers de la gestion du veau diarrhéique. L'isolement de l'animal malade permet d'éviter autant que faire se peut la contamination de ses congénères. La diarrhée étant caractérisée par une importante perte de fluides, la réhydratation est une étape essentielle de la prise en charge. L'observation d'éléments tels l'enfoncement de l'œil dans l'orbite, la sécheresse du mufler ou encore la persistance du pli de peau permettent d'estimer le degré de déshydratation atteint par l'animal. Et le traitement ? Nécessaire ou pas ?



Le Dr. F. Claine, responsable du plan altibiotique, lors de la formation.

### Alors ces antibiotiques, automatiques ?

En aucun cas, l'idée du plan ALTIBIOTIQUE n'est de promouvoir un non usage des antibiotiques. C'est un fait : ils sont indispensables en cas de maladies d'origine bactérienne ou de suspicion de surinfection bactérienne. Doivent-ils pour autant être systématiquement employés pour se couvrir de tout problème ? La question mérite d'être posée. D'une part, lorsque la liste des origines des diarrhées néonatales est dressée, force est de constater que les agents pathogènes viraux et parasitaires sont légion, sans parler de causes non infectieuses (excès de graisses dans le lait, volume de buvée trop important, ...). D'autre part, il est possible de réduire de manière significative les problèmes de diarrhées néonatales au sein du cheptel « veaux » en agissant sur plusieurs leviers de prévention : le protocole de nettoyage et désinfection, l'allotement d'animaux de même

catégorie d'âge, la maîtrise de la ventilation du logement, la gestion du colostrum ou encore la mise en route d'un programme de vaccination. Autant de mesures préventives qui ont pour effet de réduire la pression infectieuse, de diminuer l'incidence de la maladie et donc finalement de rendre l'application des antibiotiques moins « automatique ».

Au cours de notre soirée en compagnie des éleveurs de la Régionale des entités de Jodoigne-Perwez, ce sont la gestion du colostrum et la mise en route d'un programme de vaccination qui ont fait l'objet d'un focus plus appuyé et motivé les échanges.

### Désireux vous aussi d'en savoir plus ? N'hésitez pas à nous contacter.

Dr François Claine  
Responsable du plan « altibiotique »

- **Tel :** 083 23 05 15
- **Mail :** altibiotique@arsia.be

Ce projet est soutenu par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et la Direction générale Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (DGARNE) du Service Public Wallonie.



Une collaboration



## Maladie de Schmallenberg : restons vigilants !

Sur base d'une part des résultats d'analyses sur tout avorton envoyé à l'Arsia dans le cadre du « Protocole Avortement » et d'autre part du suivi sur laits de tank dans les fermes de veille sanitaire, nous confirmons en décembre dernier (voir AI N° 148) la circulation élevée du virus de la maladie de Schmallenberg à la fin de l'été 2016.

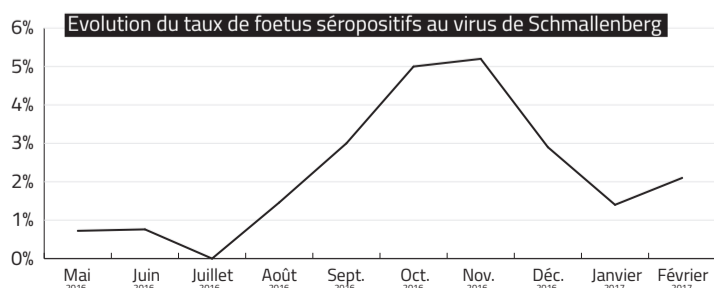
Une augmentation d'avortons malformés, de décembre jusqu'au printemps prochain était envisageable et à craindre.

### Qu'en est-il actuellement ?

Le taux de fœtus séropositifs a fortement diminué depuis le mois de novembre mais la surveillance reste maintenue par nos équipes sanitaires

jusqu'en fin de saison hivernale (voir graphique).

La proportion de fœtus atteints de malformations n'a jusqu'à ce jour fort heureusement pas atteint de pic important. Avec un taux de 3,2% d'anomalies congénitales attribuables au virus de Schmallenberg en février 2017, nos vétérinaires pathologistes ont toutefois observé une légère hausse par rapport aux mois précédents.



### Rappel des signes de la maladie de Schmallenberg

**CHEZ LES BOVINS ADULTES :** fièvre, diarrhée, chute de la production laitière, perte d'appétit, dégradation de l'état général. Ces symptômes disparaissent en quelques jours.

**CHEZ LES VACHES GESTANTES :** veau mort à la naissance, avortements avec malformations cérébrales (hypoplasie, anencéphalie), de la colonne vertébrale (scoliose, soudures vertébrales) et/ou des articulations (arthrogrypose).

**CHEZ LES OVINS :** on observe uniquement les signes après une infection au cours de la gestation : agneaux morts nés et avortements avec le même type de malformations décrites ci-dessus, lesquelles compromettent le bon déroulement de l'agnelage.

Dans tous les cas, il convient d'envoyer l'avorton pour autopsie et de contacter notre service ramassage de cadavres :

**Tel. :** 083/23 05 15, option 1 - **Email :** ramassage.cadavre@arsia.be

Le coût du ramassage, de l'autopsie et des analyses complémentaires est pris en charge pour tout éleveur membre cotisant à Arsia\*.

# Première commission d'accompagnement 2017

Mardi 14 février dernier, petit moment de solitude pour Saint Valentin. Ils sont tous à Ciney, grande salle de réunion de l'ARSIA, cinquante éleveurs assis en rangs serrés, à l'heure et en forme !

Les deux orateurs du jour le sont également. C'est qu'il y a beaucoup et du neuf à présenter. Marc Lomba, Directeur général, revient pour commencer sur les activités en 2016 et les actualités sanitaires. Jean-Paul Dubois, Directeur de la Tracabilité, annonce pas moins que le futur avec la dématérialisation des boucles. Précisons d'emblée qu'il s'agit actuellement d'un

projet à l'étude, qui nécessite l'approbation de nombreux partenaires ... pas pour tout de suite donc ! Pendant et entre les présentations, nombreux sont les commentaires, questions et interpellations parmi les éleveurs, tantôt perplexes, tantôt enthousiastes...

## Un labo à votre service

10600 troupeaux et 1200000 bovins, 1500 élevages de porcs, 8000 détenteurs de moutons et 400 poulaillers... le cheptel wallon, rappelle M. LOMBA, mobilise quotidiennement nos équipes, tant en identification qu'en santé animales.

Plus de 460000 boucles d'identification ont été distribuées en 2016. Au labo, près de 1500000 échantillons ont été analysés essentiellement pour la recherche de BVD (biopsies d'oreilles et autres), IBR, paratuberculose et néosporose. A cela s'ajoute les analyses parasitologiques et bactériologiques, les diagnostics des causes d'avortement, les autopsies (2100!) et près de 6000 ramassages de cadavres pour autopsie).

Que de sang versé ! Mais quel résultat sur le terrain : après 2 ans de dépistage à la naissance, il ne reste plus que 8,41% de bovins de statut BVD « inconnu » ! Rappelons ici que tant en BVD qu'en IBR, les plans de lutte changent en 2017 : blocage total des bovins de troupeau I1 en IBR et interdiction de commercialiser un bovin de statut BVD inconnu sauf pour l'abattoir. Connaître le statut BVD ou IBR d'un animal est très simple, soit via CERISE, soit en envoyant un sms avec le nr du bovin précédé du code pays au 0496 277 437.

Ces luttes trouvent tout leur sens dans le maintien tant de la santé et la rentabilité de nos élevages que des échanges commerciaux internationaux.

## Sorties bientôt payantes

Depuis sa mise à disposition, le nombre d'utilisateurs du portail CERISE stagne. 60% des éleveurs y recourent et proportionnellement davantage pour les notifications de naissance que les déclarations de sortie... La gestion de ces dernières représente hélas un coût non négligeable. Voilà pourquoi a annoncé M. LOMBA, la déclaration de sortie « papier » sera bientôt facturée, comme en Flandre depuis déjà de nombreuses années... (voir encadré ci-dessus).

## SPOT

La grande nouveauté en 2017 en termes d'outils pratiques est certainement la fiche SPOT ou « Synthèse personnalisée des Observations du Troupeau ». Annoncée en Janvier dernier dans nos éditions, elle est désormais accessible à tout éleveur sur CERISE. Vous trouverez en page 1 dans cette édition, l'écho de ce qu'en pense Adrien Paquet, éleveur à Dorinne, qui l'a « testée » pour vous !



JP. DUBOIS a ensuite enchaîné sur le devenir du passeport bovin ou Document d'Identification (DI).

## On fait déjà beaucoup avec un bout de papier...

Preuve « physique » de l'enregistrement SANITRACE, le DI reprend

les données et l'historique du bovin, régularise et autorise la commercialisation grâce à l'impression des divers statuts, et représente un support de communication : mouvements de vente-achat & sorties, surveillance vétérinaire (tuberculose, information de la Chaîne Alimentaire (ICA), vignette jaune « abattoir », ... C'est enfin un support de contrôle : validité de l'identification, attestation de présence, commerce autorisé, et certification de la filière BIO.

## ... mais pas tout !

Les données mentionnées ne sont à jour qu'au moment de l'édition, les statuts sanitaires peuvent changer au cours du temps, de nouvelles maladies doivent y être mentionnées. Certaines données peuvent nécessiter des modifications : changement de responsable, changement d'adresse, ... Les erreurs possibles peuvent entraîner des sanctions : PV de l'AFSCA lors de contrôles, non-respect de la conditionnalité (Primes de la Région Wallone !).

Le passeport n'est pas utilisable pour le suivi des transports, ou encore peut se perdre ou être détérioré. Il reste toujours la gestion de l'archivage papier parfois bien lourde. Tout cela engendre des coûts, directs ou indirects.

## L'ARSIA mise sur le QR-Code

Le QR-Code est un ensemble de points permettant de stocker un très grand nombre d'informations, en l'occurrence, une à plusieurs dizaines de n° de bovins, toutes les données signalétiques, les statuts sanitaires, l'identifiant du preneur et du vendeur, etc.. Le tout avec une utilisation ne nécessitant pas de liaison permanente Wifi, 3G, 4G, ... Un simple smartphone équipé d'un appareil photo ou une tablette permettent de transférer des données entre deux personnes et ce de manière totalement sécurisée. Alors, plutôt papier ou plutôt smartphone ? Petite démo ci-contre.



## Des questions ?

### Venez en parler avec nous !

Trois autres commissions d'accompagnement ont eu lieu par la suite, à Ouffet, Libramont et Theux, rassemblant plus de 350 participants. Il en reste encore une ! **Le 22 mars à 13h à Braine le comte, à la Ferme des Nauves, chemin de Naast 10.** Si vous avez l'envie et le temps de partager vos questions, vos avis... rejoignez-nous !

## Déclaration de sortie « papier » facturée dès le 1<sup>er</sup> avril !

Lors de la dernière réunion mensuelle, le Conseil d'Administration de l'ARSIA a approuvé le montant de 1€ pour chaque volet de sortie qui sera enregistré via courrier postal.

Il ne vous en coûte par contre rien si cette déclaration est faite via notre portail CERISE. Cette nouvelle facturation prendra cours le 1<sup>er</sup> avril 2017. Utilisateurs de CERISE, pensez-y !

Pas encore sur Cerise ? Rendez-vous sur notre site

Portail  
**Cerise**

Simplifiez-vous la vie !  
Inscription gratuite sur [www.arsia.be](http://www.arsia.be)



## Plutôt papier ou smartphone ?

Papier	E-Passeport
<b>1<sup>ère</sup> étape - la préparation de la vente</b>	
L'éleveur ouvre sa farde et recherche les passeports des bovins qu'il souhaite vendre.	L'éleveur se connecte à CERISE et coche dans la liste des bovins à l'écran ceux qu'il souhaite vendre.
<b>2<sup>ème</sup> étape - l'acte de vente</b>	
L'éleveur complète chaque passeport en mentionnant la date de sortie, en signant et en collant la vignette sanitaire. Il détache chaque passeport du document d'identification.	Un QR-code apparaît à l'écran reprenant toutes les données des animaux ainsi que les coordonnées du cédant et du preneur  Le marchand scanne le QR-code. <b>Temps pour 10 bovins : &lt; 2 min.</b>
<b>3<sup>ème</sup> étape - l'acte de sortie : chargement et départ</b>	
L'éleveur remet les passeports au marchand ou directement au transporteur.  Il complète la date, le n° de preneur et le nom du preneur sur chaque volet de sortie et les fait signer un à un. Aucune vérification des statuts sanitaires n'est possible. <b>&gt;10 min.</b>  L'éleveur met à jour le registre d'inventaire de son troupeau et transmet les volets à l'Arsia. <b>&gt; 10 min.</b>	Le transporteur scanne le QR-code avec son smartphone.  Une vérification des statuts sanitaires peut être refaite au moment du chargement. <b>&lt; 1 min.</b>  L'éleveur doit seulement valider les sorties préenregistrées, son inventaire étant instantanément à jour. <b>&lt; 1 min.</b>
<b>4<sup>ème</sup> étape - le transport</b>	
Le transporteur complète le document de transport : Lieu et heure de chargement, de déchargement, liste des animaux transportés, ... <b>&gt;10 min.</b>  En général, il n'est pas en règle de registre de transport...	Le smartphone du transporteur contient déjà toutes les informations de mouvement à la rubrique « Mon camion ». <b>0 min.</b>  Le transport est parfaitement conforme !
<b>5<sup>ème</sup> étape - l'entrée au marché</b>	
Les passeports sont remis au guichet d'entrée, qui les scanne un à un. Le système vérifie les statuts sanitaires et autorise ou non, l'accès des animaux. <b>&gt; 5 min.</b>  Le transporteur remet les passeports au marchand.	Le guichet scanne le QR-code affiché à l'écran du smartphone du transporteur. Les statuts sanitaires, vérifiés à l'avance, sont instantanément validés. <b>&lt; 1 min.</b>  Le marchand est averti de suite de l'accès au marché.
<b>6<sup>ème</sup> étape - pendant le marché (phase strictement confidentielle)</b>	
Les marchands négocient les échanges d'animaux et se transmettent les passeports bovins une fois le commerce validé  Ils établissent des bons de livraison, pour gérer leur facturation et comptabilité. <b>Un certain temps...</b>	Les marchands négocient les échanges d'animaux et se transmettent les informations via QR-code.  Les bons de livraison sont établis automatiquement.  Un transfert automatique direct peut être éventuellement réalisé vers leur système de facturation et leur comptabilité. <b>Beaucoup moins !</b>
<b>7<sup>ème</sup> étape - le départ du marché</b>	
Le marchand trie les passeports en sa possession et les remet au(x) transporteur(s), qui établit le document de transport pour son registre.  Le transporteur fait scanner un à un les passeports au guichet de sortie. <b>&gt;15 min.</b>	Le marchand crée le QR-code reprenant la liste des bovins à transporter. Le transporteur lit le QR-code avec son smartphone, dressant automatiquement son registre de transport.  Ce QR-code est scanné à la sortie. <b>&lt; 5 min.</b>
<b>8<sup>ème</sup> étape - destination finale</b>	
Les animaux sont transférés vers un centre d'hébergement, un abattoir ou un nouveau troupeau.  Les passeports sont remis à l'arrivée et servent de support pour enregistrer ces entrées une à une.  Des informations limitées sont communiquées aux vétérinaires (ante-mortem ou examen à l'achat)	Le QR-code lu au déchargement permet de transmettre automatiquement les informations dans les registres informatiques, facilitant ainsi les contrôles à l'entrée, sur base de données précises et à jour.  Le vétérinaire agréé peut être automatiquement prévenu d'une visite à réaliser.



# L'identification électronique officielle

## La simplification vers l'agriculture de précision

L'identification électronique est un excellent moyen de simplifier le travail des éleveurs et de tous les opérateurs de la filière. Ce système peut améliorer la fiabilité de la traçabilité tout au long de la filière et accélérer les échanges d'informations au sein des exploitations et pour tous les mouvements à enregistrer entre ces différents opérateurs.

Le Règlement européen N° 653/2014 du 15/05/2014 modifie le Règlement N°1760/2000 en ce qui concerne l'identification électronique des bovins et l'étiquetage de la viande bovine. Il stipule notamment qu'à compter de juillet 2019, les Etats Membres veillent à ce que les infrastructures soient en place afin de permettre l'identification des animaux sur base d'un dispositif électronique utilisé comme moyen officiel d'identification.

L'identification électronique des animaux existe depuis plus de 30 ans et se décline sous de nombreuses formes : colliers, bracelets, implants sous-cutané, bolus stomacal, boucles auriculaires, ...

Elle répond depuis de nombreuses années à des normes standards ISO (11784 & 11785) et est déjà beaucoup utilisée, surtout en élevage laitier mais aussi au sein de certaines filières viandeuses et dans les secteurs ovins et caprins.

La commande des DAC (distributeur automatique de concentrés), les robots de traite, les relevés du contrôle laitier, les nourrices à veaux, le tri et la pesée des animaux, etc... sont autant d'exemples qui montrent l'usage relativement fréquent de cette technologie assez ancienne.

Le recours à l'identification électronique a également été rendu obligatoire dans certains pays de la Communauté européenne comme le Danemark (bovins) ou la France (ovins et caprins), et d'autres espèces animales comme les chevaux ou les chiens sont également identifiées de façon obligatoire au moyen de puces électroniques.

En Belgique, elle pourrait être davantage utilisée au sein de la filière bovine car les centres d'engraissement pour veaux, les centres de rassemblements (marchés) et les chaînes d'abatage cherchent à automatiser toujours plus leurs prestations.

La généralisation de l'identification électronique à court terme ne fait aucun doute parce qu'elle est indispensable à une valorisation par toute la filière, d'une part pour la simplification qu'elle peut apporter pour la surveillance et la gestion des troupeaux de plus en plus volumineux, et d'autre part pour améliorer l'efficacité de l'agriculture de précision dans le domaine des productions animales.

**Il y aura, passé le stress du changement et de la nouveauté, une amélioration des conditions de travail.**

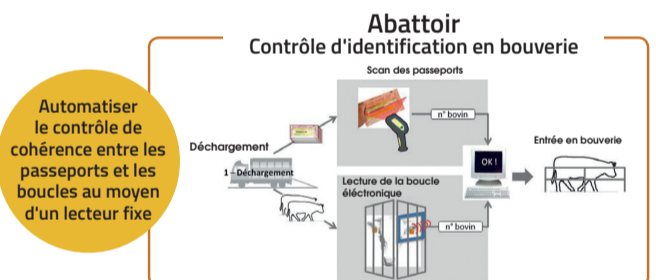
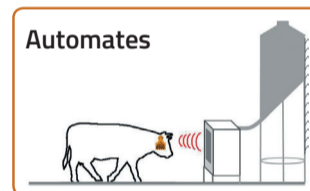
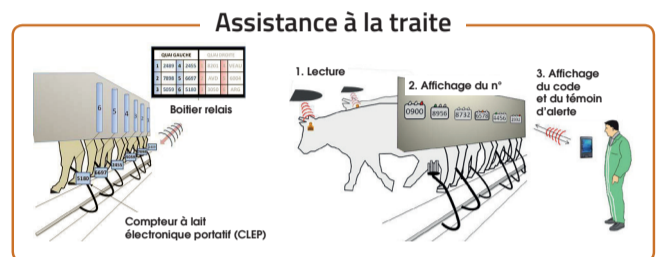
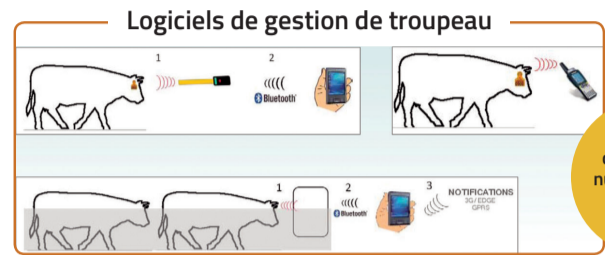
Toutefois, les discussions au sein de l'interprofession doivent encore régler le problème épineux

du partage du surcoût lié aux boucles électroniques, afin que les éleveurs ne soient pas seuls à le supporter en tant que premier maillon de la chaîne.

Dans l'attente d'une décision partagée par l'ensemble des partenaires concernés, le Conseil d'Administration de l'Arsia a décidé de généraliser à tous les troupeaux wallons la distribution de ces marques auriculaires électroniques officielles au tarif actuellement d'application pour la livraison de la boucle traditionnelle, donc sans coût supplémentaire.

Il s'agit donc là de préparer l'ensemble des troupeaux wallons aux conséquences des nouveaux règlements qui seront pratiquement d'application le 18 juillet 2019, en évitant ainsi de devoir improviser le moment venu et de se voir condamner inévitablement par nos membres pour défaut de prévoyance.

### Quelques exemples de valorisations possibles de l'identification électronique

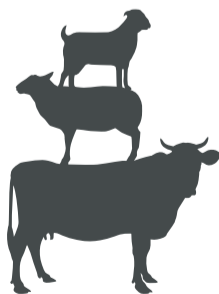


### FCO : Soyez prévoyants, vaccinez à temps vos vaches, moutons et chèvres !

Contrairement à ce que d'aucuns pourraient penser, la menace de Fièvre Catarrhale ovine ou maladie de la langue bleue, venant de France, n'a pas diminué !

Les animaux vaccinés cet hiver seront donc protégés pendant toute la saison de pâturage à venir, quand les vecteurs tels les culicoïdes porteurs du virus seront actifs. Et ne l'oubliez pas, ils pourront aussi être commercialisés vers les zones libres si des zones réglementées devaient être délimitées en Belgique, suite à des contaminations proches de nos frontières ou chez nous.

**Vos animaux sont encore à l'étable ? Profitez-en et appelez votre vétérinaire sans tarder !**



### Des clapiers dans votre élevage... ? Faites appel à notre GPS !

L'Arsia a lancé en février un nouveau projet GPS portant sur la problématique des « clapiers » ou « Péritoine Pariétale Fibrineuse » (PPF), mené en collaboration avec la Faculté de Médecine Vétérinaire de l'ULg.

La PPF ou « clapier » correspond à l'accumulation de plusieurs dizaines de litres de liquide fibrineux dans la paroi abdominale du bovin. Généralement considérée comme une affection non infectée, une équipe de chercheurs de l'université de Gand a cependant mis en évidence le germe *Mycoplasma bovis* sur certaines vaches (Gille et al., 2016). Pour le déceler, un échantillon peut donc être prélevé et acheminé rapidement au laboratoire pour y réaliser une culture des germes, notamment des mycoplasmes, ainsi que la recherche du virus BoHV4.

Le clapier est une pathologie peu documentée, dont l'étiologie et les conditions d'apparition restent encore floues. Afin de résoudre ce mystère... la collaboration entre les vétérinaires de terrain, les vétérinaires chercheurs et les éleveurs est indispensable. Si vous êtes concernés par la problématique des clapiers dans votre élevage, n'hésitez pas, prenez contact avec nous !

**Dr Julien Evrard - gps@arsia.be - Tél.: 083 23 05 15**

### Bovins et autopsie cet hiver : bilan express

Au cours de l'hiver 2016-2017, les autopsies des ruminants ont pris leur envol. Parmi eux, les cadavres de bovins (hors avortons) qui nous ont été confiés ont doublé par rapport à l'hiver 2015-2016; ceci constitue un record sans précédent, la moyenne sur les 4 derniers hivers étant de 570 autopsies de bovins.

Un fait marquant est le grand retour du virus RSV (virus respiratoire syncytial). Ce dernier s'était nettement raréfié tant en termes de suspicion lésionnelle qu'en termes de confirmation de laboratoire; Or au cours de l'hiver 2016-2017, les pathologistes ont constaté une augmentation des lésions évocatrices alors que le taux de bronchopneumonies est resté constant. Les recherches du virus ont confirmé cette suspicion, le taux de diagnostic positif passant de 3 à 24% !

Comparaison taux de pneumonie et suspicion RSV

